



Réf. : C.L.19.2018

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les informer que, conformément au paragraphe 4.7) du dispositif de la résolution WHA68.7 (2015) par laquelle a été adopté le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et dans laquelle le Directeur général a été prié d'élaborer, en consultation avec les États Membres et les partenaires concernés, des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion qui facilite la mise au point, le contrôle, la distribution et l'usage approprié de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils de diagnostic, vaccins et autres interventions, et en réponse à la demande associée formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la déclaration politique sur la résistance aux agents antimicrobiens (adoptée dans la résolution A/RES/71/3(2016)), une deuxième consultation informelle des États Membres et des partenaires concernés en vue de mettre au point un cadre mondial de développement et de gestion pour combattre la résistance aux antimicrobiens, aura lieu au Siège de l'OMS, dans la salle du Conseil exécutif, du 1^{er} au 2 octobre 2018.

Les résultats de la consultation nourriront la réflexion en vue de la finalisation de ce cadre mondial par l'OMS, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), conformément à la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau des Nations Unies. La consultation sera ouverte aux États Membres de l'OMS, aux partenaires concernés, notamment la FAO et l'OIE, et aux acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, le 1^{er} octobre 2018 ; elle sera suivie le 2 octobre 2018 d'une séance réservée aux États Membres et aux partenaires concernés. Il est demandé aux États Membres de désigner des responsables politiques de haut niveau travaillant sur les aspects de la résistance aux antimicrobiens liés à la santé humaine et de solliciter aussi la participation de leurs homologues des secteurs de la santé animale, de l'agriculture et de l'environnement.

L'ordre du jour provisoire, les autres documents pertinents et les informations détaillées concernant l'inscription pourront être consultés à l'approche de la consultation en suivant le lien <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/fr/>. Les participants pourront s'inscrire en ligne jusqu'au 31 août 2018. Si l'inscription en ligne n'est pas possible, la composition de votre délégation pourra être transmise par courriel à iauinfo@who.int.

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 15 juin 2018